



INSCRIPTION AFFOUAGE

**Les personnes souhaitant bénéficier d'un lot de bois à façonner en forêt
sont invitées à s'inscrire en Mairie et à fournir une attestation d'assurance
« responsabilité civile » et une attestation sur l'honneur certifiant l'utilisation
d'un point de chauffage à bois et la consommation du lot de bois à titre personnel**

AVANT LE MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021.